

MAIRIE DE LANRIGAN

Compte-rendu des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2018

Convocation affichée et envoyée :
Le 23 mars 2018

L'an **deux mil dix-sept et le vingt-huit mars** à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de LANRIGAN, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean HAREL, Maire.

Présents : mesdames et messieurs HAREL Jean, BUAN Janine, DELABROISE Sébastien, DELAUNE Eric, HAMON Marc, LAVOLLÉE Christophe, LEMUR Karine, ROUSSELOT Joseph,.

Absents excusés : Bruno ARNAL, Philippe SIRET, Cécile TILLON MACAUD

Secrétaire de séance : Eric DELAUNE

28.03.18-008 **Vote du Compte Administratif 2017**

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif de l'exercice 2017 et :

- Prend acte de la présentation faite du Compte Administratif
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Budget Principal 2017		
FONCTIONNEMENT	prévu 2017	Réalisé 2017
Dépenses	117 780,63 €	75 340,89 €
Recettes	117 780,63 €	133 005,65 €
Excédent de clôture au 31/12/2017		57 664,76 €
INVESTISSEMENT	prévu 2017	Réalisé 2017
Dépenses	141 732,87 €	126 738,89 €
Recettes	141 732,87 €	128 582,99 €
Excédent de clôture au 31/12/2017		1 844,10 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le compte Administratif du budget communal 2017.

28.03.18-009 **Approbation du Compte de Gestion 2017 du receveur**

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2017 du budget principal ;

- Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Considérant que les opérations sont régulières ;

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

28.03.18-010 **Affectation du Résultat de la section de fonctionnement
CA 2017-BP 2018**

Le compte Administratif 2017 du budget de la commune présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de **57 664,76 €**

La section d'investissement se clôture au 31/12/2017 avec un excédent d'un montant de **1 844,10 €**

Il est proposé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2017 en section de fonctionnement du budget primitif 2018 au compte **002 « excédent de fonctionnement reporté »** soit **41 664,76 €** et l'autre partie au compte 1068 soit un montant de **16 000 €**

Il est également proposé d'affecter au compte **001 « Excédent d'investissement reporté »** le montant de **1 844,10 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** la reprise des résultats de l'exercice 2017 et les affectations aux comptes 001,002 et 1068.

28.03.18-011

Vote des taux d'imposition 2018

Le conseil municipal est invité à fixer les taux des 3 taxes locales : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non-bâti ;

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et **approuvé à l'unanimité**, fixe les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

	Taux de référence de 2017	Base d'imposition prévisionnelles 2018	Taux voté 2018	Produits 2018
Taxe d'habitation	11,85 %	94 700 €	11,85%	11 222 €
Taxe foncière (bâti)	14,65 %	64 800 €	14,65%	9 493 €
Taxe foncière (non bâti)	44,94 %	16 900 €	44,94%	7 595 €
TOTAL:				28 310 €

28.30.18-012

Vote du Budget Primitif 2018

Monsieur le Maire présente et commente le Budget Primitif 2018 de la commune qui s'équilibre à **132 763,76 €** en section de fonctionnement et à **108 620,18 €** en section d'investissement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **ADOPTE à l'unanimité** le budget tel qu'il est présenté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces du document.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 03 mars 2018.

En l'absence d'objection, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 03 mars 2018 est **validé** par les membres du Conseil Municipal.

Travaux d'isolation du secrétariat de la mairie et remplacement de la porte du hall d'entrée

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises en prévision de la réalisation des travaux d'isolation du secrétariat de la Mairie et du remplacement des portes d'entrées.

ISOLATION:

BILLOT Frères: Murs en laine de bois épaisseur 145
Plafond en laine de bois épaisseur 240 3 118,00 € HT
Doublage optima/placo

SARL Videloup: Murs en laine de verre épaisseur 120
Plafond en laine de verre épaisseur 300 3 997,78 € HT
Doublage placo

PORTE D'ENTRÉE EXTERIEURE:

SARL Videloup: Ensemble 285 x 280 Alu. laqué
Porte 2 vantaux 160 x 215 6 155,06 € HT
Vitrage 44.2 / 12/ 4

EURL Rouxel: Ensemble 285 x 280 Alu. laqué
Porte 1 vantail 100 x 215 6 518,52 € HT
Vitrage 44.2 / 16/ 4

Romuald Harché: Ensemble 285 x 280 Alu. laqué
Porte tiercée 2 vantaux 140 x 215 8 801,06 € HT
Vitrage 44.2 / 16/ 4

PORTE D'ENTRÉE INTERIEURE:

SARL Videloup: Porte traditionnelle
âme pleine tiercée 146 x 204 570,11 € HT

EURL Rouxel: Porte sur mesure bois exotique
3 panneaux à platebande inégaux, 1 919,80 € HT
tiercée 148 x 228

Après examen des différents devis, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de choisir :

- L'entreprise BILLOT Frères pour les travaux d'isolation du secrétariat de la Mairie pour un montant de 3 118,00 € HT.
- L'entreprise ROUXEL pour le remplacement de la porte d'entrée extérieure pour un montant de 6 518,52 € HT

Les conseillers demandent à monsieur le Maire de bien vouloir recontacter l'entreprise ROUXEL pour établir une nouvelle proposition de porte d'entrée intérieure en bois non exotique et de solliciter « VTE/Primes Energie » afin de pouvoir bénéficier de l'aide financière sur les travaux d'isolation du secrétariat de la Mairie et de remplacement de la porte d'entrée extérieure au titre des dépenses pour les travaux d'économies d'énergie effectués avant le 31 décembre 2018.

28.03.18-014 Adhésion à une fourrière pour prise en charge des animaux en divagation

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'un courrier des services vétérinaires de la Préfecture rappelant les obligations des Maires en matière de lutte contre la divagation animale et demandant la transmission dans un délai d'un mois de la copie d'une convention établie avec une fourrière animale.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a contacté plusieurs fourrières et que seul le groupe SACPA-CHENIL-SERVICE a proposé la signature d'une convention. Cette société, gérante du centre animalier de Betton, a établi une proposition de convention pour un forfait annuel révisable de 398,93 € HT. Le contrat serait conclu pour une durée d'un an et pourra être reconduit par tacite reconduction 3 fois par période de 12 mois sans que sa durée totale n'excède 4 ans.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Fin de la séance à 22 heures 30.

Jean HAREL, Maire	Marc HAMON, 1 ^{er} adjoint	Sébastien DELABROISE, 2 ^{ème} adjoint
Bruno ARNAL, Conseiller municipal	Janine BUAN, Conseillère municipale	Eric DELAUNE, Conseiller municipal
Christophe LAVOLLÉE, Conseiller municipal	Karine LEMUR, Conseillère municipale	Joseph ROUSSELOT, Conseiller municipal
Philippe SIRET, Conseiller municipal	Cécile TILLON MACAUD, Conseillère municipale	